

## *Chapitre 6*

### **Gestion des vérifications et de la discipline fiscale**

*Évaluer l'exactitude et l'exhaustivité des informations déclarées par le contribuable est l'une des principales fonctions des administrations fiscales et elle est capitale pour favoriser le respect volontaire des obligations fiscales. Ce chapitre examine de plus près les activités des administrations fiscales dans ce domaine, et notamment leur gestion de la discipline fiscale. Il analyse aussi brièvement le basculement des activités de vérification des administrations vers un environnement virtuel, notamment durant la pandémie de COVID-19.*

## Introduction

La fonction de contrôle, de vérification et d'enquête évalue l'exactitude et l'exhaustivité des informations déclarées par le contribuable. Elle mobilise en moyenne trente pour cent des effectifs de l'administration fiscale et consiste à vérifier que les obligations fiscales ont été respectées. Bien que les vérifications fiscales sur place ou sur pièces restent prépondérantes, le recours aux contrôles, validations et croisements automatisés des informations des contribuables est de plus en plus fréquent. L'exécution et la visibilité de ces mesures et des autres activités liées à la discipline fiscale sont essentielles pour favoriser le respect volontaire des obligations fiscales, notamment grâce à leurs effets sur la perception de l'équité du système fiscal.

Dans ce contexte, ce chapitre examine :

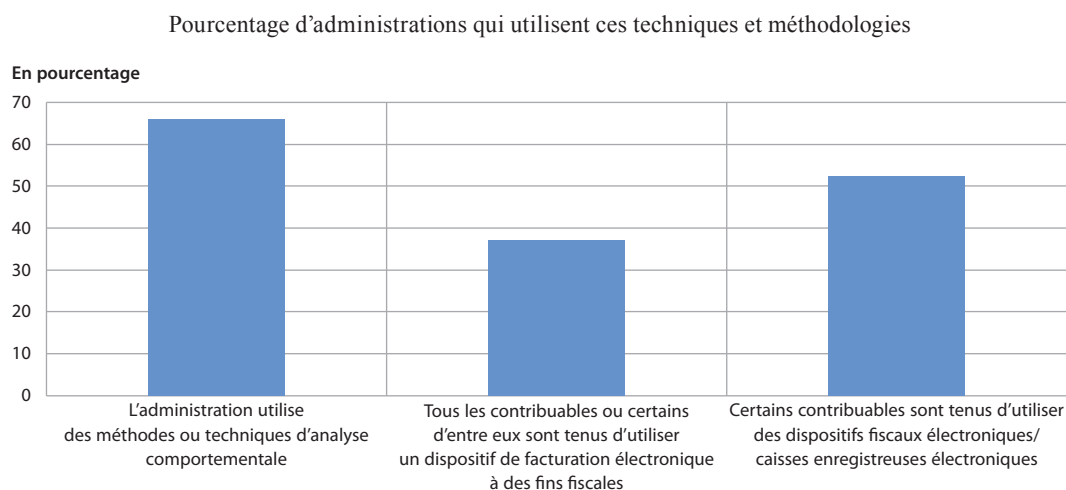
- comment les administrations fiscales gèrent les risques d'indiscipline fiscale, notamment l'utilisation d'ensembles de données à la fois vastes et intégrés
- le champ d'application et les résultats des activités liées à la discipline fiscale menées par les administrations fiscales
- les travaux sur la fiscalité et la délinquance.

Il analyse aussi brièvement les progrès des administrations fiscales pour basculer leurs vérifications vers un environnement virtuel, qui se sont intensifiés durant la pandémie de COVID-19.

## La gestion des risques d'indiscipline fiscale

Le rapport de l'OCDE *The Changing Tax Compliance Environment and the Role of Audit* (OCDE, 2017<sup>[1]</sup>) analyse les changements successifs intervenus au sein des administrations fiscales qui, pris dans leur ensemble, ont changé la nature de l'environnement dans lequel s'inscrit le respect des obligations, et ont ainsi facilité et amélioré la gestion de la discipline fiscale.

Graphique 6.1. **Utilisation de techniques et méthodologies pour améliorer la discipline fiscale, 2019**



StatLink <https://dx.doi.org/10.1787/888934301702>

Source : Tableau A.48 Techniques et méthodologies pour améliorer la discipline fiscale.

Ces évolutions reposent en grande partie sur l'amélioration considérable de la disponibilité des données, qui permet de mieux cibler les risques, sur l'analyse des tendances à venir et l'automatisation accrue des vérifications du respect des obligations fiscales. Avec la montée en puissance du numérique, les données fiscales des contribuables et de tiers seront encore plus facilement accessibles (données de facturation électronique, des caisses enregistreuses en ligne et informations sur les états financiers). Elles doivent être traitées et gérées par les administrations fiscales, dont bon nombre utilisent à cet effet des techniques de science des données et des outils analytiques. Cette analyse sophistiquée s'accompagne d'une étude comportementale afin d'obtenir une vision plus complète des risques de non-respect des obligations. Le graphique 6.1 ci-après indique le pourcentage d'administrations fiscales qui utilisent ce type d'approches.

### Encadré 6.1. Exemples nationaux : exploration de données

#### Canada : Projet d'exploration de données

L'Agence du revenu du Canada (ARC) emploie des techniques d'apprentissage automatique pour faciliter l'exploration et la compréhension des données dans les circonstances où il existe des quantités considérables de données et peu ou pas de connaissance préalable des bases de données ou systèmes. Même dans les cas où une documentation satisfaisante et des métadonnées sont disponibles, la connaissance approfondie d'une base de données peut nécessiter plusieurs années d'apprentissage. Pour faciliter la compréhension des activités, des approches d'exploration des données ont été mises au point afin mettre en évidence la manière dont les variables sont corrélées au sein des bases de données. En exploitant des ensembles de données considérables contenant un très grand nombre de variables, ces approches donnent des résultats simples, que les analystes peuvent comprendre et utiliser facilement. En plus de mettre au jour des tendances et connaissances inexplorées, ces techniques ont été employées dans différents domaines au sein de l'ARC pour accélérer la phase d'exploration des données, par un rapide aperçu préliminaire et en permettant de mieux cibler les domaines d'intérêt à des fins d'analyse ultérieure.

#### France : Projet de « Lac de données »

La stratégie numérique de l'administration fiscale française (Direction générale des finances publiques – DGFIP) repose sur son « Lac de données », une infrastructure Big Data (mégadonnées) spécialement conçue pour faire face au traitement d'une quantité impressionnante de données, quelle que soit leur provenance. Cette fonction est assurée de manière sécurisée et fiable et accorde une attention particulière à l'utilisation et au stockage des données à caractère personnel.

Il s'agit également d'un outil d'expérimentation pour les scientifiques de données afin de mettre au point des séquences d'opérations compatibles avec la DGFIP afin d'examiner et d'évaluer la viabilité d'un projet d'IA et d'étudier et de mener à bien des projets d'automatisation. L'objectif de la DGFIP est de garantir que son lac de données va dans le sens d'une vision élargie des projets d'IA, compatibles avec ses objectifs en matière d'automatisation, de contrôle, d'éthique et de protection des données.

Lors de sa première utilisation, cette infrastructure a effectivement divisé par vingt la durée requise pour effectuer l'un des agrégats statistiques nécessaires à la gestion annuelle des impôts. Cet aspect était essentiel, car les demandes d'agrégats statistiques n'étaient pas entièrement satisfaites en raison de la quantité de données impliquées dans le processus.

Depuis lors, les données de plusieurs applications ont alimenté le lac de données et ont ainsi constitué une base solide pour les projets d'IA utilisant des données précédemment

### Encadré 6.1. Exemples nationaux : exploration de données (suite)

stockées dans différents segments du système informatique, ce qui a suscité une réflexion plus approfondie sur la gouvernance des données.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

#### Singapour : Plateforme de données unifiée

Dans le cadre de ses efforts en faveur d'une approche centrée sur les données, l'Inland Revenue Authority of Singapore (ou IRAS) a mis en œuvre une Plateforme de données unifiée (« PDU ») afin de regrouper les données de différentes sources au sein d'un référentiel de données unique, à la fois flexible et évolutif. Cette plateforme permet un échange plus rapide des données entre les systèmes et l'utilisation de données actualisées pour la prise de décisions, ce qui est particulièrement utile dans la mesure où les processus et interactions numériques avec les contribuables se font de plus en plus en temps quasi réel. La technologie de base de la PDU prend en charge le stockage et le traitement de formats de données plus vastes et plus complexes. Ce système améliore considérablement les capacités de l'IRAS à traiter une grande variété de données, en plus des données structurées.

La capacité de la PDU à gérer des formats de données plus complexes a ouvert de nouvelles perspectives pour l'IRAS en matière d'exploitation de données. Ainsi, l'outil de recommandation de courriers électroniques, conçu à partir d'une fonction de recherche textuelle, permet aux agents de récupérer des réponses antérieures pertinentes pouvant servir de références afin de répondre plus rapidement aux demandes envoyées par courrier électronique. Des techniques avancées d'apprentissage automatique et de traitement du langage naturel sont employées afin de renforcer la pertinence des résultats de la recherche, mais aussi d'améliorer sa précision dans le temps.

Grâce à la technologie de capture des changements de données (Change data capture – CDC), la PDU est en mesure d'ingérer beaucoup plus rapidement les données de systèmes sources. Cela a permis de résoudre un problème majeur du système analytique précédent, avec lequel un délai de plusieurs semaines pouvait être nécessaire à l'ingestion des données. Les données de plusieurs sources ayant été regroupées au sein d'une plateforme de données unique complétée par l'utilisation d'outils modernes de visualisation des données, l'IRAS est en mesure d'effectuer des analyses plus globales et en temps voulu à partir de données actualisées afin d'améliorer les connaissances et le processus décisionnel.

*Source* : Agence du revenu du Canada (2021), France – Direction Générale des Finances Publiques (2021) et Inland Revenue Authority of Singapore (IRAS) (2021).

### *Améliorer la disponibilité des données*

Face au nombre croissant de données stocké par voie électronique et au recours à de nouveaux processus et techniques pour faciliter le transfert, le stockage et l'intégration des données, la quantité de données dont disposent les administrations fiscales pour faire respecter les obligations a considérablement augmenté.

Les sources de données comprennent :

- **Les données provenant de terminaux** : Les données peuvent être collectées à partir de terminaux qui enregistrent les transactions comme les caisses enregistreuses en ligne et les ordinateurs de bord des taxis et poids lourds ainsi que les enregistrements des barrières et ponts-bascules.

- **Les données des banques, commerçants ou services de paiement intermédiaires et prestataires de services** : Elles permettent de vérifier directement les revenus ou actifs déclarés par le contribuable. Certains pays reçoivent déjà régulièrement les détails ou les totaux des transactions des contribuables.
- **Les données des fournisseurs** : La collecte de données auprès des fournisseurs, directement ou par l'intermédiaire du contribuable, permet de dresser un tableau plus complet des activités et revenus du contribuable. Cela est rendu possible grâce à l'utilisation accrue de systèmes de facturation électronique qui, ainsi que le souligne le chapitre 4, permettent à certaines administrations fiscales de préremplir les déclarations.
- **Les données des clients** : Cette démarche est plus facile dans les circonstances où le nombre de clients est limité et connu, mais des mécanismes pour stimuler la discipline fiscale des clients sont de plus en plus souvent utilisés, notamment pour la vérification des recettes en espèces. L'encadré 6.2 présente un autre exemple expliquant que les citoyens chiliens peuvent utiliser une application mobile de l'administration fiscale pour vérifier la validité de l'attestation de paiement de l'impôt sur les paquets de cigarettes et signaler toute anomalie.
- **Les données non structurées relatives au contribuable** : On observe sur Internet et sur les réseaux sociaux un nombre croissant de traces électroniques relatives à des activités et transactions d'entreprises. L'analyse des données non structurées dans les courriers électroniques permet également d'améliorer les temps de réponse et l'exactitude comme indiqué dans l'exemple de Singapour à l'encadré 6.1.
- **Les données d'autres organismes publics** : Les données détenues par d'autres organismes publics, notamment pour l'octroi de permis, à des fins réglementaires ou de sécurité sociale peuvent être utiles pour vérifier les déclarations fiscales ou évaluer les risques. C'est ainsi que l'administration fiscale du Costa Rica utilise les informations des plans cadastraux locaux, le registre des propriétés immobilières et les photographies aériennes disponibles sur Internet pour repérer les biens immobiliers qui, en raison de leur usage et de leur valeur, sont assujettis à un impôt spécial (voir l'encadré 6.2).
- **Les données des partenaires internationaux** : Les nouveaux échanges internationaux de données, entamés dans le cadre de la Norme commune de déclaration (NCD) et des déclarations pays par pays, augmentent considérablement la quantité de données disponibles sur les activités internationales, procurent des informations utiles pour les processus de sélection des dossiers et de vérification et, dans certains cas, pour préremplir les déclarations.

#### Encadré 6.2. Exemples nationaux : Utiliser la disponibilité accrue de données

##### **Canada : Analyse de données, apprentissage automatique et traitement du langage naturel pour les services d'assurance et de conseil**

À mesure que les outils d'analyse de données se perfectionnent, les organisations exigent davantage de données actualisées, pertinentes et globales pour éclairer le processus décisionnel stratégique et fondé sur des faits. Soucieuse de répondre à l'évolution de ces besoins, l'ARC utilise des outils innovants pour changer sa manière d'analyser les données avec efficacité et efficience afin de fournir des services d'assurance et de conseil fondés sur des données probantes.

### Encadré 6.2. Exemples nationaux : Utiliser la disponibilité accrue de données (suite)

L'exploitation de techniques d'intelligence artificielle (IA), telles que l'apprentissage automatique (ML) et le traitement du langage naturel (NLP) pour réduire le temps d'analyse et augmenter la capacité à comprendre un grand nombre d'informations, permet à l'ARC d'étendre la portée et l'importance de ses missions de vérification et d'évaluation internes. C'est ainsi qu'en 2021, des modèles d'apprentissage automatique ont été utilisés pour analyser une population complète et non pas un échantillon aléatoire afin d'identifier les risques potentiels de fraude interne, ce qui a permis aux hauts responsables de prendre des décisions plus éclairées sur la manière de réduire les risques de fraude. Le NLP a permis d'analyser de nombreux types de documents afin de dégager des thèmes, des perceptions résumées et des diagrammes de réseau, et de permettre ainsi à l'ARC d'analyser en détail un plus grand nombre d'éléments d'information, et de laisser aux employés davantage de temps pour interpréter les résultats. Ces techniques d'IA sont appliquées à toutes les étapes de la vérification interne, de l'évaluation et des processus de gestion des risques et l'ARC encourage leur développement et leur utilisation au sein de l'organisation afin de promouvoir l'innovation.

L'ARC a pu constater comment ces outils peuvent être utilisés à plus grande échelle au sein de l'organisation et démontre comment leur compréhension et leur application peuvent apporter une valeur ajoutée en faisant gagner du temps aux employés et en contribuant à prendre de meilleures décisions.

#### **Chili : Système de traçabilité des cigarettes**

Depuis le mois de mars 2019, les paquets de cigarettes vendus au Chili doivent posséder un système de marquage qui permet de distinguer les produits contrefaits des produits authentiques. Ce dispositif permet de suivre en ligne la production nationale de cigarettes par marque et variété (SKU), le montant des pertes ainsi que le paiement des taxes spécifiques dues à ce secteur. Il a été mis en œuvre en partenariat avec les opérateurs du marché. Durant l'année 2019, 487 044 855 paquets ont été marqués pour le marché intérieur et 10 800 000 pour l'exportation, tandis qu'entre janvier et décembre 2020, la proportion a été de 514 639 534 paquets pour le marché intérieur et 20 412 000 pour l'exportation.

Pour favoriser la discipline fiscale, un outil portable permet de vérifier le marquage des produits et de valider l'encre utilisée et les caractéristiques du produit. Il permet également l'enregistrement centralisé des résultats obtenus à la suite des inspections sur place.

Par ailleurs, l'administration fiscale a également activé une application mobile appelée e-Verifica, qui permet à la population de vérifier la validité d'un paquet. Plus précisément, l'application lit le code, vérifie sa validité et affiche les informations sur le produit. Ce même dispositif permet à l'utilisateur de signaler toute anomalie, en indiquant des informations relatives au lieu d'achat, au motif de l'anomalie, etc.

L'ensemble de ces éléments permet à l'administration fiscale chilienne d'accéder à des informations actualisées, et ainsi de se concentrer plus efficacement sur la discipline fiscale.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

#### **Costa Rica : Utilisation d'un système d'information géographique pour repérer les biens immobiliers assujettis à l'impôt**

L'administration fiscale centrale du Costa Rica a fait en sorte d'améliorer ses connaissances sur l'emplacement géographique des biens immobiliers de sept communes du pays pour s'assurer qu'ils sont dûment imposés. Cette mesure était nécessaire en raison d'incohérences entre l'adresse des propriétaires et les plaques d'identification des biens immobiliers (numéro d'identification de la propriété ou du bien) qui entravaient la bonne gestion fiscale.

### Encadré 6.2. Exemples nationaux : Utiliser la disponibilité accrue de données (suite)

Un système d'information géographique fiscale centralisé a été créé à partir des plans cadastraux locaux, des registres des municipalités, de photographies aériennes et de données conservées par l'administration fiscale et le registre des propriétés immobilières du Costa Rica. Ce système a permis de repérer les propriétaires de biens qui n'avaient pas respecté leurs obligations fiscales.

Après avoir détecté, repéré et identifié les propriétaires de biens immobiliers non respectueux des obligations fiscales, un processus de contrôle fiscal a été entamé, en laissant aux contribuables la possibilité de corriger spontanément une omission.

Ces mesures ont donné les résultats suivants :

- détection de 75 % de contribuables supplémentaires qui étaient auparavant non déclarés (non enregistrés au cadastre comme ayant acquitté les impôts sur la propriété)
- hausse de 5 % des nouveaux déclarants
- économies de temps et d'argent consacrés aux contrôles sur place
- création d'une ressource qui peut être utile aux autres actions de discipline fiscale.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

#### **Hongrie : Traçabilité des chaînes de facturation**

L'adoption de la déclaration en ligne obligatoire des données de facturation en Hongrie permet à l'Administration hongroise des impôts et des douanes d'accéder en temps réel à une quantité considérable de données. Il s'agit également d'une réelle avancée dans la détection des personnes qui se cachent derrière des chaînes de facturation frauduleuses, ce qui permet à l'administration de prendre des mesures plus ciblées et plus rapides à l'encontre de ceux qui fraudent délibérément. Cette mesure permet également d'établir une distinction claire entre les contribuables qui se livrent à des activités frauduleuses et ceux qui respectent les obligations fiscales.

#### ***Calendrier de la déclaration obligatoire des données de facturation***

1<sup>er</sup> juillet 2018 – Introduction de la déclaration obligatoire des données de facturation pour les transactions conclues entre des contribuables nationaux dont le montant de TVA est supérieur ou égal à 100 000 HUF.

1<sup>er</sup> juillet 2020 – La déclaration des factures de transactions conclues entre des contribuables nationaux est obligatoire quel que soit le montant de la TVA.

1<sup>er</sup> janvier 2021 – Toutes les factures doivent être déclarées si le lieu de fourniture des services est situé en Hongrie, y compris lorsque l'acquéreur est une personne physique.

#### ***Analyse des risques à partir des données de facturation en ligne***

Le système compare les données des factures fournisseurs avec celles des déclarations de TVA, repère les anomalies et croise les données pour faire apparaître les chaînes de facturation sur un outil de visualisation en réseau.

Les données générées sont utilisées pour analyser les risques, permettent de les cerner rapidement en fonction des profils et de cibler plus précisément les vérifications préalables aux affectations. Un profil de risque peut être, par exemple, l'émetteur d'une facture qui fait l'objet d'une procédure de recouvrement de l'impôt alors que le délai de paiement n'est pas encore échu.

## Encadré 6.2. Exemples nationaux : Utiliser la disponibilité accrue de données (suite)

### Résultats

Durant l'année d'adoption de la déclaration obligatoire des données de facturation en ligne (2018), le solde de paiement de la TVA a atteint 3928.7 milliards HUF, soit une hausse de 11.44% par rapport à l'année précédente, qui s'est confirmée par une hausse supplémentaire de 15.35% en 2019. En 2020, l'indicateur a affiché un repli de 9.65% en raison de la pandémie.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

### Pérou : Commerce en ligne

Au Pérou, la croissance soutenue du commerce en ligne s'est accélérée depuis le deuxième trimestre de 2020 dans le contexte de la pandémie, et a entraîné la création de nouvelles activités de vente de biens et de services par l'intermédiaire de plateformes en ligne. Cependant, le risque d'activité non déclarée s'est également accru, ce qui a donné lieu à une concurrence déloyale et une diminution des recettes fiscales.

Dans ce contexte, cette initiative visait à favoriser le respect volontaire des obligations par les citoyens et à les inciter à formaliser leur activité. La SUNAT a utilisé à cet effet une technique d'extraction du contenu de sites web qui, par le biais d'algorithmes de programmation, a permis d'obtenir des informations issues de diverses sources, notamment des réseaux sociaux et des sites internet de commerce en ligne. Les biens et services ont ensuite été classés par catégorie à l'aide d'une technique d'exploration de texte. Après avoir repéré les vendeurs non respectueux des obligations sur les plateformes en ligne, des informations leur ont été communiquées sur les obligations fiscales.

Cette initiative a permis de détecter en un an 14 562 nouveaux vendeurs utilisant des plateformes en ligne. Ce résultat est meilleur que ceux obtenus par le biais d'autres mesures et il est démontré qu'il a eu une incidence sur la baisse des coûts supportés par la SUNAT, qui sont passés de 19 à 0.12 soles par citoyen détecté.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

### Russie : Système analytique « comptes financiers (NCD) »

Après leur réception, les données issues de la Norme commune de déclaration (NCD) communiquées par les pairs sont chargées dans un lac de données qui comprend également des ensembles de données issus d'autres bases de données internes. Le système utilise ensuite 16 algorithmes prédéfinis pour relier les informations issues de la NCD à d'autres systèmes et pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs. Les algorithmes sont très affinés ; en conséquence, sauf concordance simultanée entre deux éléments de données, les données sont transmises à un opérateur pour une vérification semi-manuelle. À ce stade, l'opérateur est assisté par le système pour indiquer où se situe l'erreur et quelle peut être la meilleure solution. Les résultats de ce processus sont copiés par le système pour de nouvelles opérations de vérification.

Une fois les données appariées avec succès, elles sont transférées vers un autre lac de données contenant des informations internes complémentaires pour établir un profil de risque. Ces opérations ont pour but de définir si le contribuable apparié détient des revenus non déclarés provenant de sources extérieures à la Russie, s'il est le propriétaire d'une entreprise étrangère ou s'il détient des actifs qui peuvent être utilisés pour payer les arriérés d'impôts. Les algorithmes sont en grande partie prédéfinis, mais en cas de vérification par les agents des administrations fiscales territoriales des risques qui en résultent, le système en tient compte.



### Encadré 6.2. Exemples nationaux : Utiliser la disponibilité accrue de données (suite)

Lorsque les deux processus d'appariement sont achevés, les résultats sont communiqués aux fonctionnaires des impôts chargés de faire respecter les obligations fiscales au contribuable visé pour approfondir l'enquête et pour commentaires.

À ce jour, le système parvient à apparier 83 % des données.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

*Source* : Agence du revenu du Canada (2021), Chili – Servicio de Impuestos Internos (2021), Costa Rica – Dirección des impôts (2021), Hongrie – Administration nationale des impôts et des douanes (2021), Pérou – Superintendencia Nacional de Administración Tributaria (2021) et Service fédéral des impôts de la Russie (2021).

L'accès à de vastes ensembles de données s'accompagne cependant de quelques risques nouveaux. Il est notamment de plus en plus probable que des données intéressantes pour l'administration fiscale d'une juridiction soient détenues sur le territoire d'une autre juridiction. Dans ces circonstances, il est parfois difficile de se procurer automatiquement les données, dès lors que ceux qui les détiennent sont situés dans une autre juridiction. Cela complique parfois l'évaluation des risques, ainsi que le préremplissage des déclarations ou l'élaboration de processus mettant la discipline fiscale au cœur du système.

Prenons, par exemple, la croissance de l'économie du partage et à la demande que facilitent les plateformes en ligne dont le fonctionnement dépasse les frontières. Ce risque peut croître parallèlement au développement de l'économie en ligne, en particulier s'il va de pair avec le remplacement de l'emploi salarié (et de la déclaration des revenus par les employeurs) par le travail indépendant. Le rapport de l'OCDE *The Sharing and Gig Economy : Effective Taxation of Platform Sellers* (OCDE, 2019<sup>[2]</sup>) se penche sur cette question. Il examine un certain nombre de stratégies adoptées actuellement par les administrations fiscales ainsi que leurs limites et recommande de définir un cadre normalisé de déclaration pour faciliter à l'avenir les éventuels échanges automatiques de renseignements entre les administrations fiscales. Il s'est également concrétisé par l'élaboration des documents suivants :

- Un ensemble de règles types qui, une fois transposées dans le droit, imposent aux plateformes numériques de recueillir des informations sur les revenus perçus par ceux qui utilisent ces plateformes pour proposer des services personnels, d'hébergement et de transport, et de communiquer ces informations aux administrations fiscales (OCDE, 2020<sup>[3]</sup>).
- Un code de conduite pour faciliter l'adoption d'une approche standard de la coopération entre les administrations et les plateformes en vue de fournir des informations aux vendeurs en ligne et de leur procurer un soutien pour les aider à se conformer à leurs obligations fiscales tout en minimisant la charge liée à la discipline fiscale (OCDE, 2020<sup>[4]</sup>).

Un autre risque relevé a trait aux actifs financiers numériques comme les cryptomonnaies. Il peut être très difficile de retrouver les propriétaires d'actifs numériques même s'ils ont un lien avec la création d'un portefeuille numérique spécifique (sensiblement similaire à un compte en banque). Retrouver les personnes ou les entités qui se cachent derrière certaines adresses de portefeuilles numériques est difficile, voire impossible et mobilise des ressources importantes.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un risque en tant que tel, il convient de noter que les règles de protection des données pourraient limiter les circonstances dans lesquelles il est possible de conserver, traiter ou partager des données.

### *Ciblage plus précis des risques*

#### *Science des données*

Ces dernières années, l'application de l'analyse avancée à la gestion des risques s'est beaucoup développée. Le rapport de l'OCDE *Advanced Analytics for Tax Administration : Putting data to work* (OCDE, 2016<sup>[5]</sup>) donne des orientations pratiques sur la manière dont les administrations fiscales peuvent utiliser l'analyse pour favoriser la discipline fiscale et la prestation de services publics.

Actuellement, 49 administrations fiscales déclarent utiliser la science des données/des outils analytiques et beaucoup d'autres se préparent à les utiliser à l'avenir. De même, la plupart des administrations couvertes par cette publication ont déjà adopté l'intelligence artificielle, notamment l'apprentissage automatique, ou sont en train de le faire (voir le tableau 6.1).

Tableau 6.1. **Recours à la science des données, 2019**  
Pourcentage d'administrations

État d'avancement de la mise en œuvre et de l'utilisation	Science des données/ analytique	Intelligence artificielle, y compris apprentissage automatique	Automatisation robotisée des processus
La technologie est mise en œuvre et utilisée	84 %	38 %	27 %
La technologie est en phase de mise en œuvre pour une utilisation future	14 %	34 %	14 %
La technologie n'est pas utilisée, y compris dans les situations où la mise en œuvre n'a pas débuté	2 %	28 %	59 %

Source : Tableaux A.50 Technologies innovantes : mise en œuvre et utilisation (partie 1) et A.51 Technologies innovantes : mise en œuvre et utilisation (partie 2).

Le recours à des techniques analytiques de plus en plus sophistiquées pour développer les ensembles de données permet une gestion plus ciblée des risques et un choix de mesures d'intervention, y compris par des processus automatisés. L'encadré 6.3 présente quelques exemples.

#### **Encadré 6.3. Exemples nationaux : Utilisation de l'analyse pour mieux cibler les risques**

##### **Australie : Analyse automatisée des relevés bancaires**

Bon nombre de vérifications fiscales et la plupart des enquêtes nécessitent un examen fastidieux des relevés bancaires.

L'Australian Taxation Office (ATO) a automatisé ce processus en utilisant des modèles à base de tableurs spécialement conçus à cet effet (les Modèles), qui ont permis de :

- multiplier au moins par dix la vitesse d'analyse des relevés bancaires (gain de temps de 90 %)
- renforcer les capacités de réaction en temps réel aux infractions en cours/actuelles
- mieux comprendre de vastes ensembles de données.

### Encadré 6.3. Exemples nationaux : Utilisation de l'analyse pour mieux cibler les risques *(suite)*

Ces modèles ont été élaborés au sein de l'administration sans coût supplémentaire et ils illustrent la détermination de l'organisation à réaliser des gains d'efficacité à partir des ressources existantes.

#### *Comment fonctionnent-ils ?*

Les données des relevés bancaires compatibles avec le tableur sont copiées dans les Modèles, qui appliquent des formules pour « lire » la rubrique descriptive de chaque transaction du relevé. Le jargon bancaire est ignoré et les transactions sont classées en quelques secondes, en tenant compte des expressions ou termes restants (par exemple, si la description du relevé indique « Virement bancaire en ligne 1010 Prêt Jane Smith », le Modèle classera l'opération comme « Prêt Jane Smith ».

Les Modèles :

- proposent les transactions potentielles avec des parties liées
- génèrent automatiquement divers rapports de type tableaux de bord à partir des données
- apprennent facilement à lire les nouveaux relevés bancaires
- intègrent aisément les nouvelles données à leur réception.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

#### **Belgique : Analyse des réseaux de transactions (TNA)**

L'analyse des réseaux de transactions (TNA) est un nouveau système mis en place au niveau européen qui permet aux États membres d'échanger rapidement et de traiter conjointement les données de TVA. Il facilite la détection plus précoce des réseaux suspects pour lutter contre la fraude en matière de TVA.

Cet outil s'inspire de l'approche adoptée depuis 2002 par l'Inspection spéciale des impôts (ISI) du Service Public Fédéral (SPF) belge qui a été chargée de développer la TNA et dirige actuellement le groupe d'experts. Cet outil est à la disposition des unités antifraude dans tous les États membres dans le cadre du réseau désormais connu sous le nom d'Eurofisc.

La TNA est un outil d'extraction de données pour l'échange d'informations et le traitement de données en commun, destiné aux agents d'Eurofisc qui utilisent le VIES (système d'échange d'informations sur la TVA) et les données d'Eurofisc pour constituer des réseaux autour d'opérateurs considérés comme à risque. Après leur création, les réseaux sont classés par priorité en fonction des règles adoptées par les États membres. La TNA permet aux fonctionnaires de liaison Eurofisc de communiquer, de manière efficace, leurs observations sur les alertes reçues. Elle complète les méthodes et outils nationaux d'analyse des risques, mais ne les remplace pas.

Le système de TNA comprend deux parties : l'application TNA de base et les règles et algorithmes spécialisés qui sont appliqués aux données.

Les principales fonctionnalités de la TNA permettent :

- d'automatiser la collecte d'informations ciblées via le VIES
- de visualiser les réseaux suspects sans intervention manuelle
- de renforcer la capacité des États membres à émettre des alertes précoces et à communiquer leurs observations
- d'améliorer la qualité, la fiabilité et la sécurité des renseignements échangés.

### Encadré 6.3. Exemples nationaux : Utilisation de l'analyse pour mieux cibler les risques *(suite)*

La TNA a été mise à la disposition d'Eurofisc pour être utilisée en production en avril 2019. Aujourd'hui, tous les États membres participent activement à la TNA, la gestion du système étant confiée à une équipe d'experts des administrations fiscales.

#### **Brésil : Le loup dans la bergerie – L'intelligence artificielle pour repérer les fraudes éventuelles**

Les habitants d'un même quartier ont généralement des revenus, actifs et dépenses similaires. Grâce à la géolocalisation et l'intelligence artificielle, l'administration fiscale brésilienne est en mesure de repérer « le loup dans la bergerie ». L'expression désigne les contribuables d'un quartier qui ont des revenus, actifs ou dépenses supérieurs à la normale du quartier, ce qui indique une probabilité élevée de fraude.

#### **Chili : Modèle prédictif des contribuables fraudeurs**

Le Servicio de Impuestos Internos (SII) a repéré l'existence de personnes ou d'entreprises qui émettent des factures frauduleuses simulant des transactions réelles et les remettent à leurs clients, qui les utilisent pour réduire leur taxe sur la valeur ajoutée (TVA) exigible.

À l'aide d'outils technologiques et grâce au savoir-faire de ses fonctionnaires, le SII a pu élaborer des modèles mathématiques qui

- permettent de repérer les contribuables utilisant des documents électroniques frauduleux
- vérifient que les contribuables qui reçoivent des documents fiscaux frauduleux ne peuvent pas utiliser le crédit d'impôt
- exercent tous les pouvoirs de l'administration fiscale pour piéger ceux qui facilitent la fraude.

À l'aide d'un logiciel spécialisé qui permet d'accéder à diverses sources d'information, le SII a employé plusieurs techniques telles que l'exploration de données, les données massives et le regroupement de données pour dresser les contours du cycle de vie d'un contribuable afin de définir un groupe spécial classé comme « émetteurs agressifs » et il utilise également les faux positifs pour corriger les modèles et les schémas de comportement.

Le SII a ainsi pu traiter en temps voulu les actes de fraude fiscale, en les empêchant de nuire à son image et de saper la confiance des contribuables dans le système fiscal.

#### **Chine (République populaire de) : Méthodes de contrôle innovantes**

À partir de données fiscales massives, l'administration d'État des impôts chinoise (STA) a créé un système dynamique de gestion du crédit et des risques, qui émet des alertes différenciées selon les contribuables afin d'encourager la discipline fiscale volontaire. En outre, à l'aide de cette nouvelle technologie sophistiquée, les autorités administratives peuvent repérer les contribuables à risque élevé, ce qui leur permet de s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscales. Les contribuables qui respectent volontairement leurs obligations constatent donc l'équité et la justice du système fiscal.

Cette approche a ainsi permis de créer un nouveau système pour gérer la facturation de la TVA qui s'inspire du précédent, mais intègre désormais tous les éléments d'information d'une facture. Il est employé pour éviter les fausses factures, améliorer les services pour les contribuables et éclairer la prise de décisions. En 2020, ce système a permis à l'administration fiscale chinoise de suivre en temps réel les risques de facturation et de réagir avec rapidité et précision à la fraude à la TVA ; plus de 94 % des risques ont pu être correctement identifiés. De

### Encadré 6.3. Exemples nationaux : Utilisation de l'analyse pour mieux cibler les risques (suite)

plus, pour renforcer la surveillance et la réglementation des crédits d'impôt, les données relatives aux risques de crédit sont associées à des algorithmes sophistiqués afin de permettre un suivi dynamique des notes de solvabilité du contribuable. Le modèle actualise ces notes en temps réel afin de générer un profil de risque de crédit global des contribuables. L'administration fiscale chinoise applique les dispositions les plus strictes des lois et réglementations en vigueur à ceux dont la note de solvabilité est basse, tandis qu'une procédure accélérée comportant moins de formalités et un traitement plus rapide est appliquée aux notes élevées.

#### **Nouvelle-Zélande : Données et outils d'analyse intégrés dans le nouveau système START**

Les données et l'analyse aident l'Inland Revenue Department de la Nouvelle-Zélande à améliorer ses services, à agir précocement pour permettre aux contribuables de payer et recevoir les montants adéquats, à cibler plus efficacement ses activités et à prendre des décisions plus éclairées.

Au sein du nouveau système technologique de l'administration fiscale néo-zélandaise START (*Simplified Tax and Revenue Technology* – technologie simplifiée de l'administration fiscale), l'outil de gestion des éléments de preuve examine les déclarations reçues ainsi que les autres informations détenues afin de « détecter » les erreurs et problèmes qui nécessitent une intervention. L'outil de gestion de l'intégrité START interrompt l'émission des impôts dus et des remboursements de trop-perçu si, selon les indicateurs intégrés dans le système, la probabilité de fraude ou d'erreur est élevée.

L'administration fiscale néo-zélandaise a également mis en œuvre une plateforme de données et de renseignements qui complète les fonctionnalités analytiques de START. Elle rassemble de multiples ensembles de données, issus de l'administration fiscale et de tierces parties afin d'établir des modèles, mieux connaître les clients et classer par ordre de priorité les domaines où ils peuvent avoir besoin d'aide ou de conseils.

Les fonctionnalités de bout en bout qui renforceront la valeur ajoutée de ces outils sont encore à l'étude. L'administration fiscale néo-zélandaise a cependant enregistré des progrès importants dans l'intégration de ces outils et systèmes pour tester les interventions et développer les connaissances.

C'est ainsi que ces fonctionnalités ont facilité le processus d'émission automatique du calcul de l'impôt sur le revenu, en l'accéléralant et en limitant les contacts avec les clients. Ce processus a duré trois mois en 2019 contre deux mois en 2020.

#### **Pérou : Détection des anomalies dans les justificatifs de paiement électroniques**

Ces dernières années, l'administration fiscale péruvienne a encouragé l'utilisation généralisée des justificatifs de paiement électroniques et en 2020, 91 % des ventes déclarées par les contribuables utilisaient ce type de justificatif. Compte tenu des avancées significatives enregistrées et de la nécessité de démontrer que des volumes considérables d'informations générés sont intégrés avec succès dans la gestion des risques, l'utilisation de cette source d'information est extrêmement importante. Une stratégie préventive permettant de contrôler l'émission des justificatifs de paiement électroniques a donc été mise en œuvre, et repère les anomalies dans le comportement des contribuables à travers une approche fondée sur les risques. Le suivi permanent de ces transactions permet à l'administration d'analyser les risques émergents et d'émettre des alertes précoces.

L'administration fiscale utilise l'apprentissage automatique pour détecter les transactions atypiques parmi ces ensembles de données, puis interprète et explique les prévisions aux décideurs. L'ensemble de ce processus s'inscrit dans un environnement de données massives en raison du volume considérable et de la rapidité de traitement des données.

### Encadré 6.3. Exemples nationaux : Utilisation de l'analyse pour mieux cibler les risques (suite)

Cette activité a permis non seulement de mettre au jour de nouveaux risques, mais aussi de diminuer de 21 % les heures de travail du personnel spécialisé, de prévenir les erreurs de traitement des informations et d'abaisser les coûts d'exploitation de 15 %.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

*Source* : Australian Taxation Office (2021), Belgique – Service public fédéral Finances (2021), Brésil – Administration fiscale brésilienne (2021), Chili – Servicio de Impuestos Internos (2021), République populaire de Chine – Administration d'État des impôts (2021), Nouvelle-Zélande – Inland Revenue Department – Te Tari Taake (2021) et Pérou – Superintendencia Nacional de Administración Tributaria (2021).

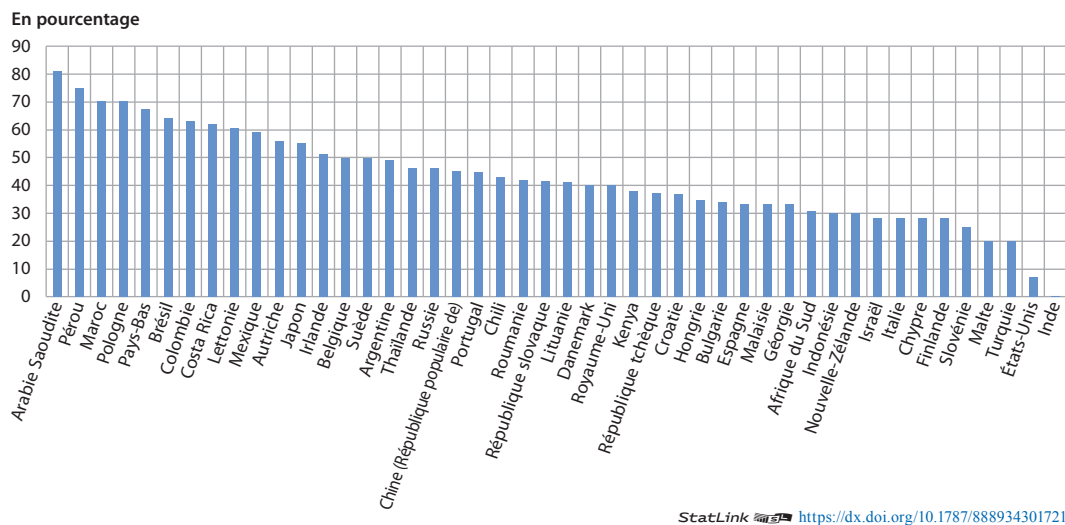
#### Programmes d'éducation des contribuables

Une autre approche de la gestion ciblée des risques consiste à créer des unités chargées d'examiner les dossiers fiscaux de certains segments de contribuables. Les deux domaines dans lesquels l'administration fiscale a jugé utile de gérer certains groupes de contribuables de manière segmentée sont les grandes entreprises et les contribuables fortunés. La concentration des ressources de l'administration sur la gestion de ces catégories s'explique par les raisons suivantes :

- **importance des risques d'indiscipline fiscale** : en raison de la nature et du type de transactions, des activités à l'étranger, des possibilités et stratégies visant à réduire les créances fiscales et, dans le cas des grandes entreprises, des différences entre les bénéfices comptables et les bénéfices calculés à des fins fiscales
- **complexité des transactions et de la fiscalité** : compte tenu, en particulier, de l'importance des intérêts en jeu et, dans le cas des contribuables fortunés, de la combinaison entre leurs affaires publiques et privées
- **intégrité du système fiscal** : importance de pouvoir donner aux parties prenantes des garanties sur les activités entreprises à l'égard de ces groupes de contribuables.

En outre, en ce qui concerne les gros contribuables, un petit nombre d'entre eux sont généralement redevables d'une part disproportionnée des recettes fiscales recouvrées. Selon les données collectées dans le cadre de l'enquête ISORA 2020, entre 30 % et 60 % des recettes totales nettes collectées par la plupart des juridictions, y compris les retenues à la source sur les revenus des employés, proviennent de contribuables concernés par les programmes dédiés aux gros contribuables (voir le graphique 6.2). En moyenne, 2 % environ des entreprises concernées par ces programmes représentent 43 % des recettes totales recouvrées (voir le tableau 6.2).

Graphique 6.2. Part des recettes fiscales gérées dans le cadre des services/programmes dédiés aux gros contribuables, 2019



Source : Tableau D.9 Ratios de segmentation : services/programmes dédiés aux gros contribuables.

Tableau 6.2. Importance des services/programmes dédiés aux gros contribuables, 2019

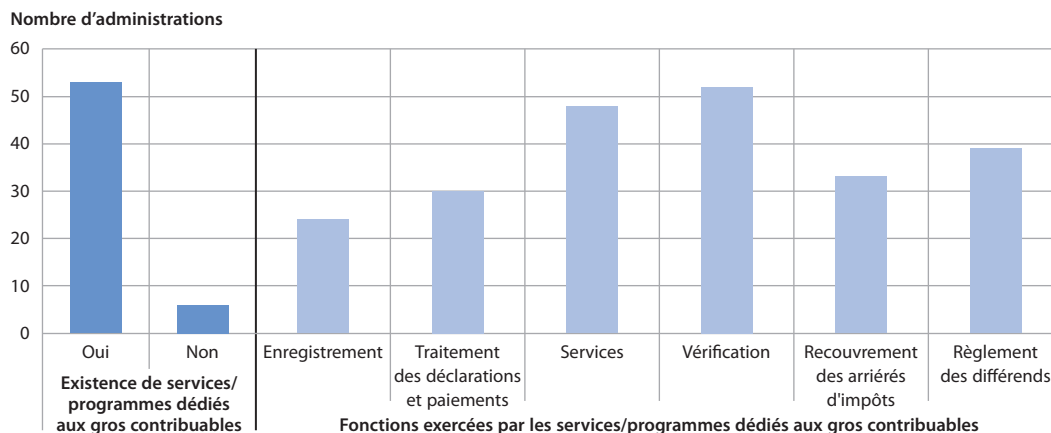
ETP affectés aux dossiers des gros contribuables en pourcentage des ETP totaux	Entreprises contribuables gérées par des services/programmes dédiés aux gros contribuables en pourcentage des entreprises actives redevables de l'impôt sur les bénéfices des sociétés	Part des recettes nettes gérées par des services/programmes dédiés aux gros contribuables par rapport aux recettes nettes totales recouvrées par l'administration fiscale	ETP affectés aux contrôles, enquêtes et autres fonctions de vérification au sein des services/programmes dédiés aux gros contribuables en pourcentage des ETP totaux de ces services/programmes	Montant total des redressements établis par les services/programmes dédiés aux gros contribuables en pourcentage du montant total des redressements établis à la suite de vérifications
4.1	1.7	42.7	65.8	33.9

Note : Le tableau présente les pourcentages moyens dans les juridictions qui ont été en mesure de communiquer les renseignements. Le ratio entre les « entreprises contribuables gérées par des services/programmes dédiés aux gros contribuables et les entreprises actives redevables de l'impôt sur les bénéfices des sociétés » exclut l'Arabie saoudite. En effet, cela provoquerait une distorsion de la moyenne générale, car les chiffres déclarés par l'Arabie saoudite concernant leurs services/programmes consacrés aux gros contribuables incluent également les payeurs de la zakat et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, ce qui aboutit à un taux supérieur à 100 %.

Source : Tableau D.9 Ratios de segmentation : services/programmes dédiés aux gros contribuables.

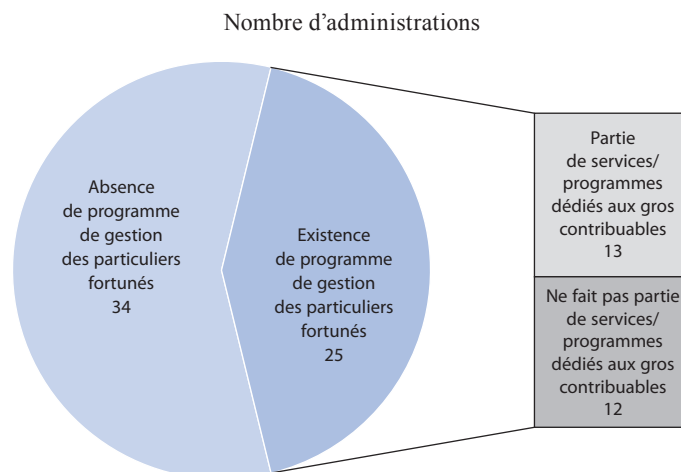
Si la gestion de ces groupes de contribuables est souvent prise en charge dans le cadre d'un programme, bon nombre de juridictions les intègrent dans une structure, qui nécessite un service dédié aux gros contribuables ou une unité responsable des contribuables très fortunés. Le périmètre d'activité de ces unités varie considérablement et va des activités traditionnelles de contrôle aux approches multiservices (voir le graphique 6.3). Cependant, en moyenne, les deux tiers des membres du personnel de l'administration fiscale employé dans les services ou par les programmes dédiés aux gros contribuables effectuent des travaux de contrôle, d'enquête et d'autres missions de vérification (voir le tableau 2.6).

Graphique 6.3. Services/programmes dédiés aux gros contribuables : existence et fonctions exercées, 2019

StatLink <https://dx.doi.org/10.1787/888934301740>

Source : Tableau A.15 Service/programme dédié aux gros contribuables : existence et fonctions.

Graphique 6.4. Programmes de gestion des particuliers fortunés, 2019

StatLink <https://dx.doi.org/10.1787/888934301759>

Source : Tableau A.18 Programmes de gestion des particuliers fortunés.

### Comprendre les risques futurs

S'il est essentiel que les administrations fiscales soient conscientes des risques actuels d'indiscipline fiscale et élaborent des stratégies de réponse appropriées, il est tout aussi important qu'elles comprennent quels peuvent être les risques futurs. L'accès à de grandes quantités de données et les capacités dont dispose l'administration fiscale pour les traiter et les analyser lui permettent d'évaluer où de nouveaux risques d'indiscipline fiscale peuvent se poser et de définir les stratégies requises pour les atténuer.

Cet aspect est particulièrement important en temps de crise, comme la pandémie de Covid-19, qui peut influencer sur la discipline fiscale du contribuable. Les confinements et autres mesures prises par les pouvoirs publics ont eu des répercussions sur les sources de revenus de



nombreux contribuables, entraînant une baisse des bénéfices, voire des pertes. Compte tenu de la diminution ou de la suspension des activités de contrôle des administrations fiscales, certains contribuables pourraient être tentés à l'avenir de se montrer moins disciplinés.

Les situations de crise exacerbent parfois l'indiscipline fiscale, mais de nombreux facteurs doivent être pris en compte, notamment le développement de l'économie numérique, les cryptomonnaies, la perception d'iniquité, les nouveaux modes de travail, etc. Un grand nombre d'administrations s'y intéressent et l'encadré 6.4 en fournit un exemple.

Conscient du fait que les administrations sont unies et confrontées à des enjeux similaires, le Forum sur l'administration de l'impôt (FAI) a entrepris un exercice prospectif pilote fondé sur les données disponibles, qui a été mené par l'Australian Taxation Office et le Réseau JITSIC. Cette analyse pourrait donner lieu à d'autres travaux collaboratifs pour comprendre et atténuer les principaux risques émergents (OCDE, 2020<sub>[6]</sub>).

#### Encadré 6.4. Canada : Application du Futures Lab au niveau opérationnel

Le Futures Lab apporte son soutien aux programmes de contrôle de la discipline fiscale de l'Agence du revenu du Canada (CRA) afin d'étudier de quelle manière les tendances façonnant le paysage numérique peuvent influencer sur la discipline fiscale tant actuelle qu'à venir. La mission du Laboratoire consiste à soutenir les progrès de la CRA dans le domaine de l'économie numérique en faisant adopter au personnel de l'ARC, sur une base volontaire, des approches, techniques et outils prédictifs. Les initiatives suivantes ont fait partie du Futures Lab :

- Le projet Compliance 2050 a étudié les perspectives dans le domaine des revenus, des rémunérations et de l'impôt et a mis en évidence les moteurs du changement qui auront une incidence sur la discipline fiscale à l'avenir. Ce projet a présenté la prospective à plus de 300 employés de l'ARC dans le cadre de la journée portes ouvertes Compliance 2050.
- Application de la prospective au niveau opérationnel dans le cadre d'une initiative de facturation en ligne qui a permis une étude de viabilité de ce système en ligne afin de garantir son adéquation avec les tendances émergentes. L'avenir des chaînes d'approvisionnement et systèmes d'achat a été étudié afin d'éclairer le processus de communication des pièces et une série de profils de contribuables a été élaborée afin de comprendre les tendances des petites et moyennes entreprises en matière de transition numérique.
- Un club d'analyse des perspectives après le Covid-19 a été créé afin de supprimer les cloisonnements au sein de l'ARC, mais aussi d'examiner les changements émergents. Ce club d'analyse interprofessionnel est un lieu de discussion informel sur les indicateurs du changement et leurs implications pour l'ARC. La collaboration avec d'autres sections a permis de créer des analyses thématiques pour soutenir leurs objectifs professionnels respectifs.
- Sensibilisation à la prospective pour mieux la faire connaître au sein de l'ARC. Une collaboration avec diverses sections de l'Agence a été instaurée afin d'apporter un soutien en matière de prospective stratégique. Des ateliers consacrés à la prospective ont permis aux participants de comprendre son application à la gestion des risques et à l'innovation.

Source : Agence du revenu du Canada (2021).

## Champ d'application et résultats

La nature des « activités liées à la discipline fiscale » entreprises par les administrations fiscales pour déterminer si les contribuables ont correctement déclaré l'impôt dû évolue. Comme on l'a vu plus haut, l'accès accru aux données et l'adoption de modèles analytiques sophistiqués permettent aux administrations fiscales de mieux repérer les déclarations, demandes ou transactions qui peuvent nécessiter un examen plus approfondi ou être frauduleuses. En outre, ces modèles, dont bon nombre peuvent fonctionner en temps réel, permettent aux administrations d'effectuer des vérifications électroniques automatisées de toutes les déclarations ou de certaines transactions.

### *Vérifications électroniques de la discipline fiscale*

Si les vérifications traditionnelles (notamment les vérifications complètes, d'un point précis ou sur pièces) représentent toujours les principales activités de vérification, le recours aux vérifications électroniques automatisées à partir d'approches fondées sur des règles pour traiter certains risques définis (comme le rejet automatique d'une demande, l'émission d'une lettre ou l'appariement d'une transaction) dote les administrations de moyens plus efficaces et efficaces pour effectuer certaines activités de vérification.

Néanmoins, dans le cadre de ces approches, il y a lieu de se demander comment tenir compte de ces vérifications électroniques automatisées dans les informations sur les performances communiquées par les administrations. La prise en compte de l'ensemble des vérifications est susceptible d'entraîner une distorsion des taux de couverture, de redressement et de rendement. Toutefois, lorsqu'elles remplacent les vérifications manuelles effectuées autrefois, il semblerait approprié de tenir compte de ce que font les administrations dans ce domaine.

À cet égard, dans sa version de 2020, l'Enquête internationale sur les administrations fiscales (ISORA) invite les administrations fiscales participantes à ventiler le montant total des redressements supplémentaires résultant des activités liées au contrôle et à la vérification en (i) vérifications et (ii) vérifications électroniques du respect des obligations (au sens des vérifications électroniques, de la validation et de l'appariement des informations sur le contribuable).

Seules quelques administrations ont été en mesure de communiquer des informations sur les vérifications électroniques du respect des obligations (voir le tableau A.34). Toutefois, pour certaines d'entre elles (comme l'Afrique du Sud, l'Autriche, le Chili, l'Estonie, la Grèce, le Maroc et Malte), les vérifications électroniques du respect des obligations représentent une part importante (environ 20% et plus) des redressements supplémentaires effectués dans le cadre de l'ensemble des activités de contrôle et de vérification.

#### Encadré 6.5. Exemples nationaux : vérifications automatisées

##### **Australie : Analyse automatisée des données avant l'émission**

Pour aider les contribuables à remplir correctement leur déclaration de revenus dès la première tentative, l'ATO utilise des solutions automatisées pour rectifier les erreurs ou les oublis.

L'ATO a élaboré un certain nombre de solutions d'analyse opérationnelle (AO) et, à partir de données de haute qualité provenant de tiers et d'autres informations, elle repère et rectifie automatiquement les déclarations dans un délai de deux (2) jours suivant la réception de la déclaration.

### Encadré 6.5. Exemples nationaux : vérifications automatisées (suite)

Dès que la solution d'AO a rectifié automatiquement une déclaration de revenus, elle génère un script personnalisé qui donne au contribuable des détails spécifiques sur l'ajustement effectué. Le script personnalisé est utilisé par le personnel des services téléphoniques de l'ATO si un individu le contacte pour demander des renseignements sur le traitement. Une brève description de l'ajustement effectué est également incluse dans l'avis d'imposition adressé au contribuable.

Si le contribuable exprime son désaccord avec l'ajustement effectué ou avec la réponse téléphonique du personnel de l'ATO, les services opérationnels de l'administration transmettent la demande à un service spécialisé afin de la soumettre à un examen supplémentaire.

Si une personne conteste l'ajustement de la déclaration par l'ATO avant son émission et apporte des preuves à l'appui de sa demande, le traitement automatique sera annulé en totalité ou en partie.

Depuis ses débuts en juillet 2017, le programme de vérification automatisée avant émission a permis d'ajuster 1.4 million de déclarations sur le revenu des personnes physiques, et a ainsi sauvé 684 millions AUD de recettes. Quelque 17% des contribuables ont demandé à l'ATO de justifier les raisons de l'ajustement et moins de 2% des déclarations traitées ont été soumises à un examen complémentaire.

Une déclaration de revenus correcte dès le départ évite les activités liées à la discipline fiscale après l'émission de l'imposition, qui donnent lieu généralement à une modification de l'imposition et au recouvrement du montant de la moins-value de recettes fiscales assorti de pénalités et d'intérêts débiteurs dont le contribuable devra s'acquitter.

#### **Pays-Bas : Demande de correction d'erreur dans le cadre du processus déclaratif**

Depuis 2015, l'Administration néerlandaise des impôts et des douanes (NTA) adresse un courrier « pour mémoire » aux redevables de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui sont les plus susceptibles d'avoir communiqué des informations erronées dans leurs déclarations de revenus. Ces déclarations de revenus sont sélectionnées par le système de vérification fondé sur les risques appliqué à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ces courriers attirent l'attention des contribuables sur des erreurs ou anomalies éventuelles dans leurs déclarations de revenus, leur demandent de les vérifier et de les rectifier si besoin est.

Si une déclaration complémentaire est transmise, elle est ajoutée à la déclaration initiale et l'ensemble est alors contrôlé à nouveau par le système de vérification fondé sur les risques. Les déclarations de revenus sélectionnées à l'issue de ce processus – comme celles des contribuables qui n'ont pas répondu aux courriers – sont traitées manuellement à des fins de vérification et de rectification. Les courriers pour mémoire envoyés peuvent aborder différents points, comme les frais d'étude et de formation, la révision des intérêts ou des cotisations de retraite.

Jusqu'à présent, l'impact de ces courriers a dépassé les attentes. Ces dernières années, 70 à 75% environ des contribuables destinataires des courriers y ont répondu par un ajustement de leurs déclarations fiscales. Cela signifie que ces courriers sur différents points ont permis d'économiser 16 800 à 18 000 heures de travail consacrées au processus de vérification et d'imposition.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

*Source* : Australian Taxation Office [ATO] (2021) et Administration néerlandaise des impôts et des douanes (2021).

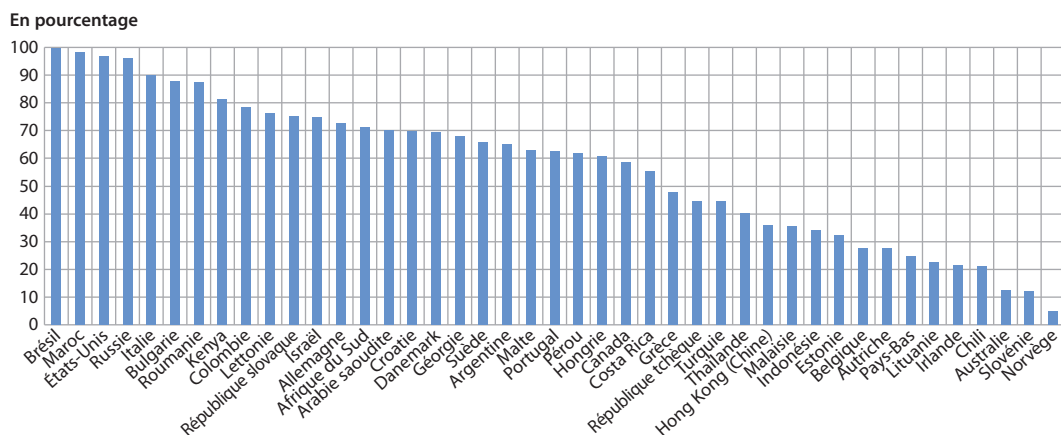
## Vérifications

Alors que les enquêtes ISORA précédentes établissaient une distinction entre les taux d'ajustement par type de vérification, celle de 2020 invite en revanche les administrations à communiquer des informations relatives à l'ensemble des vérifications réunies. Il n'est donc plus possible d'établir une comparaison avec les données des enquêtes précédentes.

L'examen des données de l'enquête ISORA 2020 permet de formuler quelques observations générales :

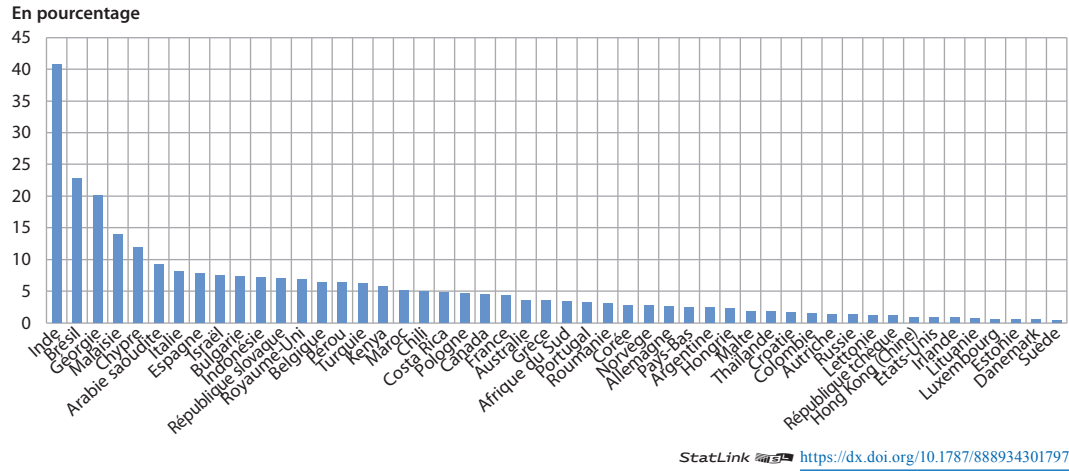
- **Les taux d'ajustement liés aux vérifications** varient sensiblement selon les administrations prises en compte dans ce rapport, et vont du taux minime de 5 % en Norvège à des taux atteignant 95 % et plus au Brésil, aux États-Unis, au Maroc et en Russie (voir le graphique 6.5). (Les taux d'ajustement élevés peuvent bien sûr résulter de vérifications très ciblées).
- L'ampleur des vérifications ressort également de l'examen des **redressements supplémentaires effectués** (voir le graphique 6.6). Dans de nombreuses juridictions, les redressements supplémentaires effectués à la suite de vérifications représentent plus de 5 % des recettes totales collectées. Les 50 administrations qui ont été en mesure de fournir des données déclarent en moyenne 5.5 % de redressements supplémentaires liés à des vérifications en pourcentage des impôts recouvrés.
- La ventilation par type d'impôt montre que le ratio entre les redressements supplémentaires effectués et les impôts recouvrés est plus élevé dans le cas de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS). En moyenne, les redressements supplémentaires de l'IS en pourcentage de l'IS recouvré s'élèvent à 11.3 %, soit un pourcentage trois fois supérieur au pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée (3.7 %) et plus de quatre fois supérieur à celui de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (2.6 %). (Voir le graphique 6.7).
- Dans un grand nombre de juridictions, **les redressements supplémentaires effectués par les services/programmes dédiés aux plus gros contribuables** représentent une part importante des redressements supplémentaires liés aux vérifications (voir le graphique 6.8). En moyenne, les services/programmes dédiés aux gros contribuables représentent environ un tiers du total des recouvrements supplémentaires liés aux vérifications (voir le tableau 6.2).

Graphique 6.5. Taux de succès des vérifications, 2019



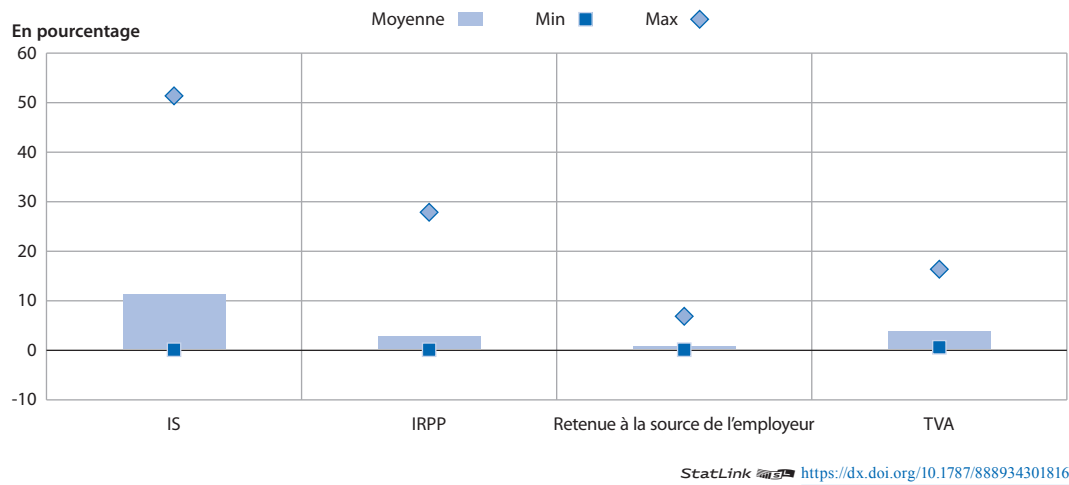
Source : Tableau D.22 Vérifications : taux de succès et redressements établis.

Graphique 6.6. Redressements établis suite aux vérifications en pourcentage de l'impôt collecté, 2019



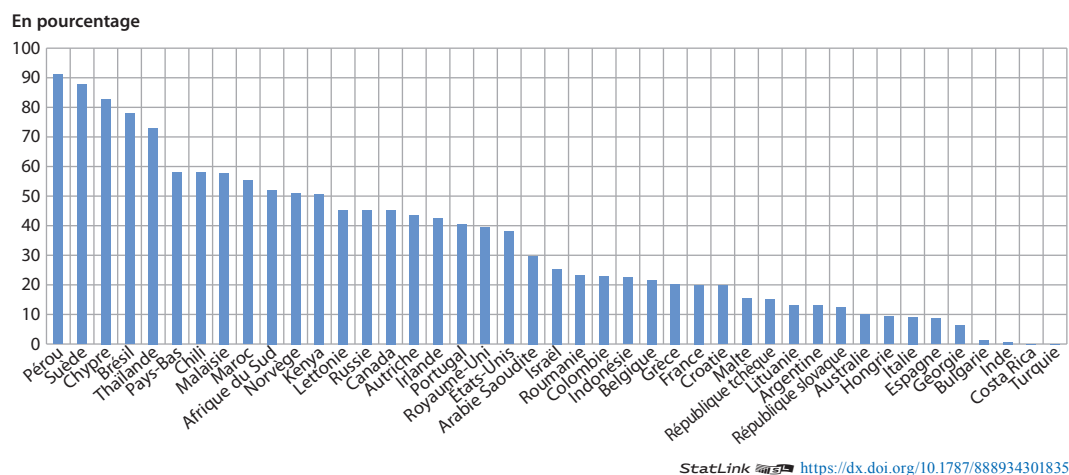
Source : Tableau D.22 Vérifications : taux de succès et redressements établis.

Graphique 6.7. Redressements établis suite aux vérifications en pourcentage de l'impôt collecté par type d'impôt, 2019



Source : Tableau D.23 Vérifications : redressements établis par type d'impôt.

Graphique 6.8. Redressements établis à la suite de vérifications entreprises par les services/programmes dédiés aux gros contribuables, en pourcentage des redressements établis à la suite de l'ensemble des vérifications, 2019



Source : Tableau D.9 Ratios de segmentation : services/programmes dédiés aux gros contribuables.

## Basculement des activités de vérification vers un environnement virtuel

Les administrations ont traditionnellement recours à différents types de vérifications : vérifications complètes ou portant sur un point précis, examen des livres et états comptables ou encore enquêtes approfondies en cas de suspicion de fraude fiscale. Ces vérifications obligent généralement l'administration fiscale à se rendre dans les locaux du contribuable (vérifications sur place).

Les progrès technologiques ont amené les administrations à envisager de nouvelles modalités de dialogue avec le contribuable lors des processus de contrôle, avec notamment la communication par voie électronique des documents relatifs à la vérification. Cette tendance s'est nettement accélérée depuis le début de la pandémie de Covid-19, car la fermeture des centres des impôts et le passage au télétravail d'un grand nombre de fonctionnaires des services fiscaux ont considérablement modifié les activités liées à la discipline fiscale et la façon dont elles sont menées.

Dans son rapport de 2021 intitulé *Administration fiscale : la résilience numérique dans le contexte du COVID-19* (OCDE, 2021<sup>[7]</sup>), l'OCDE indique que les trois quarts des 32 administrations fiscales prises en compte dans le rapport ont suspendu ou considérablement réduit leurs activités de vérification sur place. Néanmoins, sur ce nombre, près de 90% d'entre elles ont basculé certaines composantes de l'activité de vérification sur place vers un mode virtuel/numérique, en accédant par voie électronique aux documents pertinents pour le processus de vérification et/ou en réalisant des entretiens à distance (voir le tableau 6.3).

Le fait que 90% des administrations déclarent qu'elles-mêmes et les contribuables concernés considèrent l'utilisation des outils virtuels/numériques à des fins de vérification comme une expérience positive est très encourageant pour l'évolution à venir dans ce domaine. En outre, 76% de ces administrations envisagent de continuer de mener leurs vérifications sur un mode virtuel/numérique à l'avenir (voir le tableau 6.3). L'encadré 6.6 présente quelques exemples d'initiatives des administrations dans ce domaine.

Tableau 6.3. **Basculement des activités de vérification sur place vers un environnement virtuel/numérique**

En pourcentage des administrations

Suspension ou forte réduction du nombre de vérifications sur place (hormis les cas d'évasion et de fraude fiscales)	Basculement de certaines composantes de l'activité de vérification sur place vers un mode virtuel/numérique	Enseignements tirés de l'expérience par les administrations ayant basculé vers un mode virtuel/numérique			
		Possibilité d'avoir accès aux documents utiles par voie électronique	Réalisation d'entretiens à distance dans des conditions satisfaisantes	Opinion positive des contribuables (ou autres parties prenantes) sur l'expérience	Projet de poursuivre les activités de vérification sur place sur un mode virtuel/numérique
75 %	88 %	90 %	86 %	90 %	76 %

Source : OCDE (2021), « Administration fiscale : la résilience numérique dans le contexte du COVID-19 », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, <https://doi.org/10.1787/addaac0c-fr>.

### Encadré 6.6. Exemples nationaux : exploration de données

#### Chili : Contrôle à distance

L'un des principaux objectifs stratégiques du SII consiste à établir de meilleures relations avec les contribuables soumis à des procédures de vérification. Dans cette optique, il a amélioré les outils de communication et ainsi créé un système qui facilite les relations entre les fonctionnaires des services fiscaux et les contribuables et qui en évalue les effets.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- faciliter la discipline fiscale par une prise en charge fluide et rapide, utilisant des circuits de communication comme les courriers électroniques, les contacts téléphoniques ou les appels vidéo qui permettent une action personnalisée
- améliorer la qualité des informations communiquées au SII en limitant les erreurs présentes dans les documents fournis par les contribuables
- favoriser la rectification des erreurs ou incohérences fiscales en établissant un contact à distance avec un vérificateur fiscal durant le processus d'analyse ou d'examen
- simplifier le respect des obligations fiscales en éliminant les temps de déplacement pour se rendre dans les locaux de l'administration fiscale et permettre au contribuable de communiquer ou de compléter ses informations par voie électronique.

#### Hongrie : Vérification électronique – une solution sûre sans réserve

En Hongrie, l'Administration nationale des impôts et des douanes (NTCA) a commencé à préparer les vérifications électroniques dès 2015, en communiquant par voie électronique aux contribuables les informations sur les vérifications et les références de ses vérificateurs. L'obligation de gestion en ligne adoptée par la Hongrie en 2018 a amené non seulement la NTCA, mais aussi les contribuables à utiliser davantage les échanges électroniques. Cela a contraint la NTCA à élaborer des solutions informatiques innovantes et la loi prévoyait que tout nouvel outil devait être accessible aux contribuables sans frais ni restriction de taille des données.

La plateforme achevée à la fin de l'année 2018 permettait la transmission de documents numériques sans limite de taille, ce qui a contribué au succès des échanges électroniques dans le cadre des vérifications et en 2019, la Hongrie a lancé les contrôles électroniques, ce qui a fait du pays un précurseur, y compris au sein de l'UE. L'ensemble de ce processus se déroule dans l'espace numérique, les relations entre le contribuable et la NTCA étant dématérialisées. En 2019 et 2020, les contribuables vérifiés ont envoyé des documents électroniques totalisant 2.7 millions de mégaoctets et la NTCA en a transmis près d'un million.

### Encadré 6.6. Exemples nationaux : exploration de données (suite)

Du fait de la vérification par voie électronique, même les restrictions imposées en raison de la pandémie de coronavirus n'entravent pas les activités. À l'aide d'outils informatiques, les contribuables peuvent coopérer avec l'administration depuis n'importe quel endroit au monde. La vérification électronique est non seulement sûre, mais aussi très rentable et respectueuse de l'environnement ; en effet, ce processus remplace plus de 5 millions de feuilles de papier et représente une économie considérable en termes de capacités d'impression et de frais postaux.

Elle offre l'avantage supplémentaire d'être beaucoup plus rapide que la méthode traditionnelle. Si la durée moyenne d'une vérification fiscale est de 128 jours par voie traditionnelle, elle est ramenée à 86 jours par voie électronique.

La vérification électronique est avantageuse pour toutes les parties : elle permet aux contribuables et à la NCTA d'économiser des ressources, qui peuvent être utilisées à des fins plus productives.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

#### **Pérou : Système GIE (gestion électronique inductive)**

Le GIE est une plateforme qui facilite les relations entre les contribuables et l'administration fiscale (SUNAT) par la gestion d'un grand nombre de vérifications fiscales.

Le principal atout de cette application est d'éviter les entretiens en face à face entre les vérificateurs et les contribuables pendant toute la durée du processus de vérification. Dans le cadre de cet échange virtuel, la SUNAT informe le contribuable des incohérences relevées dans sa déclaration fiscale et joint un rapport qui en rend compte. Par la suite, le contribuable transmet les documents demandés par la SUNAT en joignant, le cas échéant, des notes explicatives.

Pour la SUNAT, le principal avantage a trait à l'augmentation du nombre de vérifications fiscales qui a atteint 80 000 en un an. Pour les contribuables, l'intérêt est la diminution des coûts liés à la discipline fiscale, car ils n'ont plus besoin d'être présents en face à face dans les locaux de l'administration pendant le processus de vérification. L'administration a ainsi modernisé et simplifié les services fournis.

Par ailleurs, cette application de contrôle à distance présente les fonctions suivantes :

- processus réactif de sélection des dossiers au niveau national utilisant des notifications électroniques automatiques
- reprogrammation en ligne de la date d'envoi par les contribuables des documents demandés par la SUNAT
- consultations en ligne entre le contribuable et les vérificateurs sur les fichiers électroniques relatifs à la vérification fiscale
- intégration automatique des résultats de la vérification dans les programmes de sélection des dossiers en fonction des incohérences préalablement signalées au contribuable.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

#### **Espagne : Missions de vérification virtuelles (VIVI)**

En 2019, les directions du contrôle fiscal et de l'informatique ont lancé un projet de mise en œuvre de « missions de vérification virtuelles » (VIVI). La crise du Covid-19 a stimulé la demande de systèmes de vidéoconférence pour garantir la continuité de l'activité et la sécurité des contribuables et des fonctionnaires des services fiscaux. Dans ce contexte, l'AEAT en a profité pour accélérer leur mise en œuvre effective et l'étendre aux autres procédures fiscales.



### Encadré 6.6. Exemples nationaux : exploration de données (suite)

Dans cette optique, il a été nécessaire de modifier la législation pour que ce nouveau mode d'interaction avec les contribuables soit inscrit dans la loi.

En vertu de la loi, les procédures de demandes fiscales auprès des contribuables peuvent désormais utiliser des systèmes numériques qui, par le biais de la vidéoconférence ou d'autres dispositifs, permettent une communication visuelle et sonore bidirectionnelle et simultanée, un échange visuel, auditif et verbal et garantissent la transmission et la réception sécurisées des documents, en veillant au respect de leur auteur, de leur authenticité et de leur intégrité. Le contribuable doit donner son accord en vue de l'utilisation de ce système.

La raison d'être de ce nouvel outil est qu'il évite les déplacements inutiles dans les locaux de l'administration fiscale tout en respectant les règles de protection des données, d'authenticité et d'intégrité des documents ainsi que l'identification des contribuables et des fonctionnaires de l'administration, comme le ferait un entretien en face à face. Il présente l'avantage supplémentaire de permettre la numérisation complète du dossier et d'être durable et responsable sur le plan écologique, car la quantité de papier utilisée est limitée et l'empreinte carbone réduite en évitant les déplacements.

Le système réunit tous les outils nécessaires pour simuler une réunion en face à face :

- un système de vidéoconférence
- un registre électronique pour télécharger les documents communiqués par le contribuable
- la signature électronique du fonctionnaire de l'administration et du contribuable
- le dossier électronique du contribuable, afin que le fonctionnaire des services fiscaux puisse accéder à toutes les informations.

Durant le second semestre 2016, le système VIVI a permis la signature de 1 490 documents et en février 2021, il a été utilisé pour le premier calcul de l'imposition, ce qui indique une tendance positive en faveur de l'utilisation du système.

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

*Source* : Chili – Servicio de Impuestos Internos (2021), Hongrie – Administration nationale des impôts et des douanes (2021), Pérou – Superintendencia Nacional de Administración Tributaria (2021) et Agence fiscale espagnole (2021).

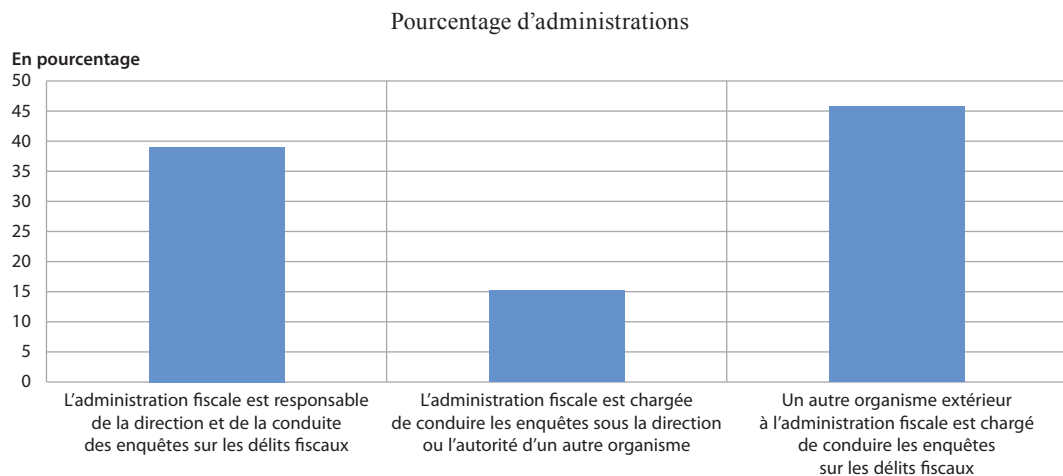
## Enquêtes sur les délits fiscaux

On parle de délit fiscal lorsqu'une personne se soustrait délibérément au paiement de l'impôt ou réclame des sommes qui ne lui sont pas dues. Le graphique 6.9, qui présente le rôle des administrations fiscales dans les enquêtes sur les délits fiscaux, montre que la moitié des administrations prises en compte dans cette publication ont la responsabilité de mener ces enquêtes.

- 39 % des administrations fiscales ont la responsabilité de diriger et de mener des enquêtes sur des délits fiscaux
- 15 % des administrations fiscales ont la responsabilité de mener les enquêtes, mais sous la direction ou l'autorité d'une autre instance comme la police ou le ministère public.

Les administrations restantes n'ont pas la responsabilité de mener des enquêtes sur des délits fiscaux. Dans ces circonstances, elles sont confiées à une autre autorité, comme la police ou le ministère public. Il peut s'agir également d'un organisme fiscal spécialisé, établi en dehors de l'administration fiscale.

Graphique 6.9. **Rôle de l'administration dans les enquêtes sur les délits fiscaux, 2019**



StatLink <https://dx.doi.org/10.1787/888934301854>

Source : Tableau A.36 Enquêtes sur les délits fiscaux : rôle de l'administration et nombre de dossiers.

Le tableau 6.4. indique le nombre total de dossiers ayant donné lieu à des poursuites durant l'année fiscale dans les 32 administrations qui ont la responsabilité de mener des enquêtes sur les délits fiscaux. Il n'est pas possible d'établir une comparaison avec les données de l'année précédente en raison des changements intervenus dans l'enquête ISORA par rapport à la version précédente.

Tableau 6.4. **Dossiers d'enquête sur des délits fiscaux ayant donné lieu à des poursuites, 2018 et 2019**

Année	Nombre de dossiers ayant donné lieu à des poursuites au cours de l'exercice
2018	48 555
2019	49 790
Variation en pourcentage	+ 1.5 %

Note : Ne comprend que les administrations qui en ont la responsabilité

Source : Tableau A.36 Enquêtes sur des délits fiscaux : rôle de l'administration et nombre de dossiers.

Les activités criminelles sont dynamiques et s'adaptent pour tirer profit des nouvelles possibilités de gain financier, prenant de vitesse les modifications législatives destinées à les combattre. Trouver de meilleurs moyens de lutte contre les délits fiscaux est une priorité absolue. Le blanchiment de capitaux, la corruption, le financement du terrorisme et d'autres délits à caractère financier menacent les intérêts stratégiques, politiques et économiques de tous les pays. Combattre ces activités exige d'améliorer la transparence et de déployer des efforts supplémentaires pour mobiliser les capacités des différents organismes publics, y compris au-delà des frontières, afin de prévenir et de détecter collectivement ces crimes et de poursuivre leurs auteurs. L'encadré 6.7 présente un exemple de ce type de coopération.

### Encadré 6.7. Pays-Bas : Le FCInet change la donne – relier les données sans les collecter

Une part importante des enquêtes sur les délits fiscaux consiste à rechercher des informations sur une cible, sans révéler le nom de cette cible à des tiers. Le réseau d'enquête sur les délits fiscaux (Financial Criminal Investigation Network [FCInet]), un réseau informatique décentralisé mis au point par l'État à l'aide de technologies respectueuses de la vie privée, répond précisément à cette exigence. Ce qui était à l'origine une initiative du Forum des chefs d'enquête sur la délinquance fiscale de l'OCDE est devenu un instrument de coopération dans plusieurs domaines de l'action publique au monde.

FCInet a démarré en 2016 sous la direction du Service d'enquête et de renseignements fiscaux néerlandais (FIOD) et de l'administration fiscale et douanière du Royaume-Uni (Kingdom's HM Revenue and Customs – HMRC). Depuis lors, le développement national et international du réseau s'est poursuivi afin de franchir une étape importante dans la lutte contre la délinquance économique et financière (OCDE et Banque mondiale, 2018, p. 61<sup>[8]</sup>).

Grâce à la technologie FCInet et ma<sup>3</sup>tch, les administrations membres peuvent définir leurs cibles communes sans divulguer d'informations (voir la vidéo : <https://www.fcinet.org/>). Les données sources sont chiffrées, pseudonymisées et agrégées à l'aide de filtres ma<sup>3</sup>tch de manière à ne plus pouvoir suivre leur trace. Par la suite, les membres peuvent utiliser les filtres reçus localement pour apparier leurs cibles et seuls les résultats relatifs aux cibles connues des deux administrations membres sont révélés.

Aux Pays-Bas, l'utilisation de la technologie ma<sup>3</sup>tch a déjà permis de mettre au jour différents liens avec la délinquance économique et financière et a donné lieu à une grande enquête criminelle sur le blanchiment d'argent. Tout en permettant de révéler des liens passés inaperçus, ce système limite le risque de divulgation inutile d'informations. C'est également l'une des raisons pour lesquelles FCInet a remporté le prix « Dutch Privacy Award 2021 » dans la catégorie des services publics. Selon le jury : « un bon investissement des administrations publiques dans la protection de la vie privée ».

Voir à l'annexe 6.A les liens vers les documents de référence.

Source : Administration néerlandaise des impôts et des douanes (2021).

## Références

- OCDE (2021), « *Administration fiscale : la résilience numérique dans le contexte du COVID-19* », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/addaac0c-fr>. [7]
- OCDE (2020), *2020 FTA « Amsterdam » Plenary Communiqué*, [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/events/2020/forum-on-tax-administration-communique-2020.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/events/2020/forum-on-tax-administration-communique-2020.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2021). [6]
- OCDE (2020), *Code of Conduct : Co-operation between tax administrations and sharing and gig economy platforms*, OCDE, Paris, [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/code-of-conduct-co-operation-between-tax-administrations-and-sharing-and-gig-economy-platforms.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/code-of-conduct-co-operation-between-tax-administrations-and-sharing-and-gig-economy-platforms.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2021). [4]

- OCDE (2020), *Règles types de déclaration à l'intention des vendeurs relevant de l'économie du partage et de l'économie à la demande*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/echange-de-renseignements-fiscaux/regles-types-de-declaration-a-l-intention-des-vendeurs-relevant-de-l-economie-du-partage-et-de-l-economie-a-la-demande.htm> (consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2021). [3]
- OCDE (2019), *The Sharing and Gig Economy : Effective Taxation of Platform Sellers : Forum on Tax Administration*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/574b61f8-en>. [2]
- OCDE (2017), *The Changing Tax Compliance Environment and the Role of Audit*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264282186-en>. [1]
- OCDE (2016), *Advanced Analytics for Better Tax Administration : Putting Data to Work*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264256453-en>. [5]
- OCDE et Banque mondiale (2018), *Improving Co-operation between Tax Authorities and Anti-Corruption Authorities in Combating Tax Crime and Corruption*, <https://www.oecd.org/tax/crime/improving-co-operation-between-tax-authorities-and-anti-corruption-authorities-in-combating-tax-crime-and-corruption.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2021). [8]

## *Annexe 6.A*

### Liens vers des documents de référence (consultés le 1<sup>er</sup> septembre 2021)

- Encadré 6.1. – France : Lien vers une vidéo sur le projet de lac de données, le moteur de la transformation numérique de la DGFIP : <https://youtu.be/0uZVBAZrTio>
- Encadré 6.2. – Chili : Lien vers l'application mobile « e-Verifica » qui permet aux citoyens de vérifier la validité du code fiscal des paquets de cigarettes achetés : [www.sii.cl/ayudas/apps/everifica/index.html](http://www.sii.cl/ayudas/apps/everifica/index.html)
- Encadré 6.2. – Costa Rica : Lien vers une présentation sur l'utilisation des données géographiques pour localiser des biens immobiliers assujettis à l'impôt : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/costa-rica-use-of-geographic-information-system.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/costa-rica-use-of-geographic-information-system.pdf)
- Encadré 6.2. – Hongrie : Lien vers une vidéo expliquant la traçabilité des chaînes de facturation : <https://youtu.be/Z88he9N2XZw>
- Encadré 6.2. – Pérou : Lien vers une vidéo sur l'utilisation des techniques d'extraction de contenus de sites web pour repérer les vendeurs non respectueux des obligations sur les plateformes en ligne : <https://youtu.be/jQUMKJyOWOE>
- Encadré 6.2. – Russie : Lien vers une présentation sur l'automatisation de l'appariement et l'analyse des risques des données collectées dans le cadre de la NCD : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/russia-analytical-system-financial-accounts.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/russia-analytical-system-financial-accounts.pdf)
- Encadré 6.3. – Australie :
  - Lien vers un exemple de classification des transactions de relevés bancaires : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/australia-template-example-of-the-classification-of-bank-statement-transactions.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/australia-template-example-of-the-classification-of-bank-statement-transactions.pdf)
  - Lien vers des exemples de tableaux de bord :
    - Données démographiques : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/australia-template-example-a-dashboard-report-data-demographics.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/australia-template-example-a-dashboard-report-data-demographics.pdf)
    - Recettes encaissées par une entité : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/australia-template-example-a-dashboard-report-data-demographics.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/australia-template-example-a-dashboard-report-data-demographics.pdf)
    - Montant des transactions mensuelles : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/australia-template-example-a-dashboard-report-data-demographics.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/australia-template-example-a-dashboard-report-data-demographics.pdf)

- Encadré 6.3. – Pérou : Lien vers une présentation sur la détection des aspects atypiques dans les accusés de réception électroniques : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/peru-atypical-situations-in-electronic-receipts.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/peru-atypical-situations-in-electronic-receipts.pdf)
- Encadré 6.5. – Pays-Bas – Lien vers une infographie sur les courriers pour mémoire : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/netherlands-pro-memoria-letter.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/netherlands-pro-memoria-letter.pdf)
- Encadré 6.6. – Hongrie : Lien vers une vidéo explicative du processus de vérification électronique : <https://youtu.be/uO6G2iUKSZM>
- Encadré 6.6. – Pérou : Lien vers une vidéo explicative de la plateforme GIE : <https://youtu.be/hsc74aNryhc>
- Encadré 6.6. – Espagne : Lien vers une vidéo explicative des missions de vérification virtuelles : <https://youtu.be/40elZUcJUKM>
- Encadré 6.7. – Pays-Bas : Lien vers un graphique sur le processus FCINet : [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/netherlands-fcinet-process-chart.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/netherlands-fcinet-process-chart.pdf) et vidéo sur FCInet : [www.fcinet.org/](http://www.fcinet.org/)



Extrait de :

## Tax Administration 2021

Comparative Information on OECD and other Advanced and Emerging Economies

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/cef472b9-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Gestion des vérifications et de la discipline fiscale », dans *Tax Administration 2021 : Comparative Information on OECD and other Advanced and Emerging Economies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/8e742179-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.